

Image not found or type unknown



## Restitution partielle de ma caution

Par **sylviaenzo**, le **05/08/2009** à **13:53**

Bonjour, j'ai quitté mon logement en location, lorsque j'ai reçu la restitution de ma caution l'agence m'a retiré de l'argent pour les vitres mal faites et le nettoyage du bidet ont-ils le droit ? Je vous remercie par avance pour votre réponse. cordialement

Par **Solaris**, le **05/08/2009** à **20:56**

Bonjour, Dans la mesure où l'étude des lieux relève ce désordre, oui ils peuvent le faire.